

**CESR-EREGG advice to the European Commission in the  
context of the Third Energy Package - Question F.20 on  
Market Abuse: Contribution from Powernext**

29 August 2008

*This document is the contribution of Powernext to the Consultation Paper of CESR and ERGEG relating to their advice to the European Commission in the context of the Third Energy Package - Question F.20 on Market Abuse.*

*Our contribution is organised as follows:*

- A short introduction gives our general opinion on the draft answers by CESR-ERGEG presented in the Consultation Paper;*
- Each question to market participants is then answered separately.*

---

**About Powernext:**

*The French Power Exchange Powernext has been launched in 2001. It manages today a spot and a Futures market, which both constitute major tools of risk management and provide essential price references to the market. Powernext is also one of the founding partners of the trilateral market coupling with the power exchanges APX, Belpex and the three local TSOs, and is currently cooperating with EEX to include Germany in the Central Western Europe coupling process. This commitment to European markets integration has been confirmed by the decision by EEX and Powernext to merge their power markets into two joint companies, one for spot and one for derivatives. Finally, Powernext will launch at the end of 2008 a new gas trading platform in France, broadening thus its activity in the energy sector. Late 2007, Powernext has sold to NYSE Euronext, its spot CO2 market, Powernext carbon, which imposed itself since its launch in June 2005 as a European leader. It is since then purely focusing on the energy sector.*

---

## Introduction

In general, Powernext strongly supports the positions expressed by CESR-EREGE in the draft answers to the Commission presented in this Consultation Paper. These answers, emphasising the need for a specific legal framework of market monitoring for the energy market, are indeed perfectly in line with the long-standing position expressed by Powernext.

Powernext acknowledges in particular the analysis made by the CESR-EREGE on the following issues:

- Transparency obligations on fundamental market data, in particular generation data, are indeed crucial in order to increase confidence in the growing energy market; legally-binding measures, including sanctions for non-compliance, are also needed.
- Tailor-made legal provisions on market abuse and insider trading should be applied to the energy market to encompass all gas and electricity contracts regardless on which market platform these contracts are negotiated.

The enforcement of these measures are a key contribution for the electricity and gas markets in Europe to keep developing and gain confidence from public authorities, market participants and final consumers.

## Answers to the questions to market participants of the Consultation Paper

- 1) Do you agree with the analysis of the market failures in the electricity and gas markets as described above? If not, please provide reasons of your disagreement.**

We agree with the analysis of CESR-EREGE on market failures in the electricity and gas markets.

We should however add that those two European markets are strongly linked with other commodities markets, and evolve in an international environment. Market failures may thus also relate to legal insufficiencies in other non-European countries and/or other commodities market which definitely have a strong impact on the electricity and gas markets (e.g. CO<sub>2</sub> allowances, coal, oil markets...).

That said, the immediate enforcement of a specific legal framework for the electricity and gas markets alone should still substantially improve the reliability of those markets; the application of similar measures to related commodities markets (although different in terms of maturity, regional scope...) could still be assessed in the longer term.

- 2) What is your opinion on the analysis provided above on the scope of MAD in relation to the three different areas: disclosure obligations, insider trading and market manipulation?**

We agree on the analysis provided on the scope of MAD on disclosure obligations, insider trading and market manipulation. It is important to underline that today, both financial products negotiated on

non-regulated market platforms and physical products in general do not fall in the scope of MAD: this regulation leeway must be filled, since an exhaustive and efficient legal monitoring framework is today needed to ensure confidence from both market participants and final consumers in the energy markets, and allow the latter to keep developing.

**3) Do you agree with the conclusion above that greater pre- and post- trade transparency would not be sufficient in the context of market abuse?**

We agree with this conclusion. In any financial or commodity markets, pre- and post- trade transparency requirements are not sufficient to control for the risk of market abuse if price-sensitive fundamental market data are not subject to strong and precise transparency/disclosure obligation. This is certainly true for the electricity and gas markets, where those fundamental data mostly rely on a small number of market participants.

**4) Do you agree with the analysis above on the importance of the transparency/disclosure of fundamental data? If yes, would you consider it useful to set up at the European level a harmonised list of fundamental data required to be published? Is an exhaustive list conceivable or is it necessary to publish additional data on an ad hoc basis if it is considered to be price sensitive?**

As stated in our preceding answer, we do agree with the analysis on the importance of the transparency/disclosure of fundamental data. An harmonisation at the European level of a list of those fundamental data required to be published, through a European Regulation for example, is also much needed. Such a list is not impossible to make since the information that is required by the market can be easily determined. The situation is comparable to the regulation applicable to the stock market where the law precisely states what information should be published by listed companies.

The drafting of such a list must be subject to a thorough consultation aiming at fine-tuning the content of the list to the energy sector (including the level of details of the data to be published and whether such data must be released as long or short-term forecasts or real data), so to avoid undesired trading limitation for market participants subject to the disclosure measures.

**5) Which information retained by specific participants of the electricity and gas markets (e.g. generators, TSO) should be published on an ad hoc basis if it is price sensitive?**

Some price-sensitive fundamental data may be only subject to an ad hoc publication basis due to their specific nature. This is for example the case for unexpected outages, which fall under the category of price-sensitive fundamental data, but which can only be published on an ad hoc basis due to their intermittent nature.



In general, it can be assumed that most of market fundamental data in the energy market are price-sensitive information which should thus be subject to transparency/disclosure measures, regardless their intermittent nature. Again, and since this consultation focuses more on the principle of putting in place a regime for transparency/disclosure of fundamental data rather than on the precise content of such a regime, a thorough consultation would be needed to precisely define the scope of those price-sensitive fundamental data to be published.

Suggestion: as an illustration we append to this consultation the list of data which should be made public as we stated it in 2001 when Powernext opened the Power day-ahead market. We are obviously willing to contribute to an update of this list.

**6) What is your opinion on the proposals of CESR and ERGEG in the three different areas: disclosure obligations, insider trading and market manipulation?**

We agree with the proposals aiming at implementing in the energy sector disclosure obligations comparable to article 6 MAD, as well as with the proposal of enforcing a tailor-made sector market abuse framework for all the gas and electricity products not covered currently by the MAD directive.

A crucial requirement here is that all the gas and electricity contracts (financial or physical) are eventually covered by a market abuse legal framework, regardless the market place where those contracts are negotiated (regulated exchange, MTF, OTC...). It is in particular important that OTC contracts that have the characteristics of contracts negotiated on regulated exchanges or MTFs (i.e. standard contracts) are captured. Trading on a multilateral trading platform is indeed not compulsory. If there is no level playing field with the OTC market, there is a risk of regulatory arbitrage.

We have no specific opinion on the question as to whether this market abuse legal framework should be a mere extension of the current MAD directive or specific sector legislation. What matters is that there is no regulatory hole and that all gas and electricity contracts are captured.

It might be anticipated that the text containing such MAD type of regulation governs the competence of the regulators for the monitoring of the market. In particular, if the result is that financial regulators monitor transactions on financial markets when sectorial regulators monitor transactions in commercial markets, it would be important that there is a regime for the transmission of information between these financial and sectorial regulators. There should also be a regime for the cross-border exchange of information between regulators.

One must remark that due to historical and economical reasons, the gas and the electricity industries are quite concentrated at least within the national boundaries, with often a “national incumbent”. Therefore, the Market Abuse measures must also be coordinated with the anti-competitive actions which are carried out by other public agencies or ministries under different legal and regulatory frameworks. The regulators should aim at drawing a line between Market Abuses and Market Power.



We would also like to point out that a system for guaranteeing the harmonised application of the EU legislation on transparency and market abuse would be very useful. The principles of the Lamfalussy process are a good example of such a system.



**Informations sur les fondamentaux de marché**

## Résumé

Pour que le prix « day-ahead » de Powernext constitue une référence de marché incontestable, il faut que les conditions soient réunies pour favoriser la liquidité et la profondeur du marché. Ceci passe par une grande transparence sur les conditions de marché. Cette transparence est également souhaitable pour que les conditions de concurrence entre les acteurs du marché soient équitables.

Les informations nécessaires aux acteurs du marché concernent évidemment les informations publiées par Powernext, mais également celles descriptives de l'équilibre global offre-demande du système France. Cette note donne une liste indicative des informations prioritaires (en statistiques et prévisions).

Aujourd'hui, EDF ne publie plus de statistiques sur le système électrique français, c'est RTE qui a repris la publication. Mais il s'agit uniquement de données statistiques, sans information prévisionnelle. Une étude est en cours pour en confier éventuellement la diffusion à l'UFE (Union Française de l'Electricité). Quelle que soit la solution retenue, la collecte des informations doit être centralisée et la diffusion assurée par un organisme non membre du marché. Powernext SA, en tant qu'acteur neutre du marché, est prête à y contribuer.

En Europe, le marché scandinave a mis au point un système d'informations élaboré qui constitue une référence. L'ensemble des informations est collecté par Nordpool qui les publie gratuitement sur son site web. Les informations prévisionnelles sur la production nucléaire, les interconnexions et la consommation, sont fournies pour la plupart par les Opérateurs de Réseaux. En outre, les membres de Nordpool s'engagent contractuellement à lui communiquer en temps réel les modifications importantes prévues sur le plan production ou la consommation. Enfin, les organismes nationaux fournissent pour chaque pays les statistiques de production, de consommation, et de niveau des réservoirs hydrauliques.

Les marchés organisés LPX, EEX, APX et OMEL n'ont pas aujourd'hui de système d'informations structuré. APX publie sur son site les courbes globales d'offre et de demande de chaque fixage. En Angleterre et Pays de Galles, un système d'informations sur le marché d'ajustement est publié par le NETA.



## Table des matières

	<b>Page</b>
<b>1. Le prix d'équilibre de Powernext dépend de l'équilibre offre-demande global en France</b>	<b>4</b>
<b>2. L'équilibre offre-demande global en France</b>	<b>4</b>
2.1 Courbe d'offre France	4
2.2 Courbe de demande	5
2.3 La transparence favorise la liquidité	5
2.4 Des conditions de concurrence équitables	5
<b>3. Les informations détaillées</b>	<b>6</b>
3.1 Parc de production national	6
3.2 Réseau d'interconnexions	7
3.3 Demande nationale	7
3.4 Courbe d'offre et de demande du fixage de Powernext	7
3.5 Informations sur les zones voisines	7
<b>4. Informations actuellement diffusées</b>	<b>8</b>
<b>5. Collecte et diffusion des informations</b>	<b>8</b>
<b>Annexe : Etat des publications d'informations en Europe</b>	<b>10</b>

## **1. Le prix d'équilibre de Powernext dépend de l'équilibre offre-demande global en France**

Pour une heure donnée, le prix d'équilibre du marché Powernext est défini à l'intersection entre les courbes d'achats et de ventes des membres. Ce prix résulte directement de la confrontation entre les ordres d'achat et de vente pour cette heure (mécanisme de fixage).

Le prix d'équilibre de Powernext dépend de l'équilibre global de l'offre et de la demande France (production, consommation, import, export).

En effet, l'équilibre offre-demande global France détermine les moyens de production et les modes d'approvisionnement (imports) marginaux de chaque opérateur. Sur le marché de gros OTC, les opérateurs optimisent grâce aux activités de trading leurs approvisionnements, soit en produisant eux-mêmes, soit en achetant. Si les échanges sur le marché de gros sont parfaitement efficaces, pour un volume fixé de demande, les moyens de production et les imports effectivement utilisés pour satisfaire ce volume de demande sont ceux qui auraient été retenus avec un système d'appel au « merit order ».

Avec la mise en place du marché organisé Powernext, les opérateurs en France vont encore plus simplement arbitrer leurs coûts marginaux de production ou de « sourcing » avec les prix sur Powernext. A titre d'exemple, un producteur, pour livrer ses clients, choisira d'acheter sur le marché Powernext si son coût marginal de production est supérieur au prix du marché Powernext. Un lien fort s'établit entre l'équilibre du marché global France et l'équilibre du sous-ensemble marché Powernext. *Si les conditions d'arbitrage sont réalisées, les prix d'équilibre des marchés Powernext et OTC sont théoriquement égaux et reflètent le coût et le prix de la demande marginale France.*

Ainsi, les informations nécessaires aux acteurs du marché concernent évidemment les informations publiées par Powernext, mais également celles descriptives de l'équilibre global offre-demande du système France.

## **2. L'équilibre global offre-demande France**

### **2 1. Courbe d'offre France**

La courbe d'offre est le reflet de l'évolution des coûts de production en fonction des quantités mises sur le marché par les producteurs et les importateurs.

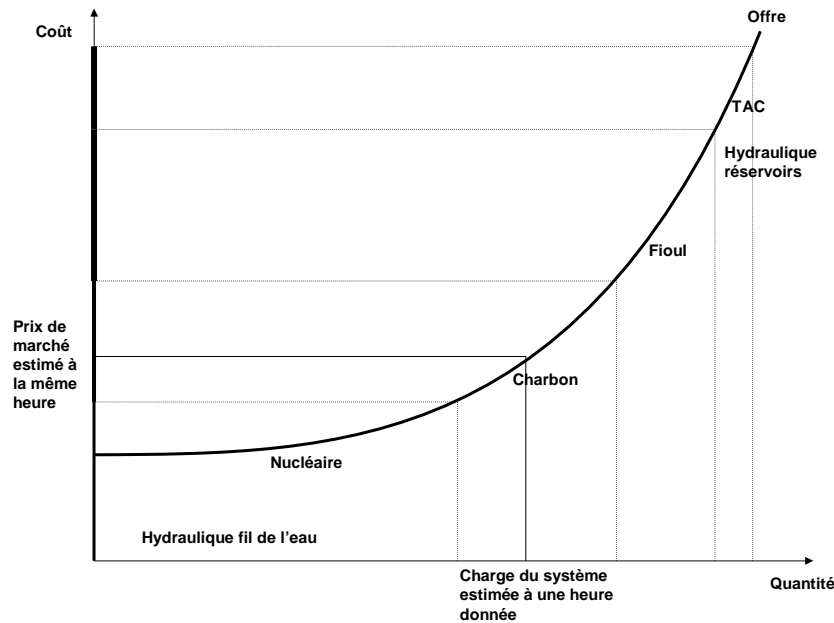
Les différents modes de production sont les suivants : hydraulique (fil de l'eau, réservoirs), nucléaire, charbon, TAC (gaz, hydrocarbures), éolien. Les paliers de production sont représentés par coût proportionnel croissant (hors investissement).

Cette courbe d'offre (appelée courbe du trader) est utilisée par les traders pour anticiper les prix de marché, leurs discontinuités, et pour gérer leurs positions et leurs risques.

Pour se faire une opinion des prix à terme, le trader cherche, pour une heure donnée, à :

- Prévoir le palier de production marginal qui conditionne le prix de marché
- Positionner les sauts de palier et les discontinuités de prix

Cette courbe du trader est décrite ci-dessous.



Source : Powernext

## 2.2 La courbe de demande France

Les traders ont également besoin de la courbe de demande. Cette demande provient à la fois du marché des clients éligibles, à la fois du marché des clients non éligibles et également de la demande export.

## 2.3 La transparence de l'information favorise la pertinence du prix, la fluidité et la profondeur du marché

Les informations sur les fondamentaux de marchés sont une condition d'efficacité du marché.

Comme indiqué précédemment, l'information sur les équilibres offre/demande est indispensable pour les acteurs pour prévoir le palier de production marginal et anticiper les variations de prix. Ils peuvent ainsi mieux gérer leurs risques.

Cette transparence est bénéfique sur la pertinence des prix, car elle réduit les risques d'ordres d'achat ou de vente aberrants de la part des acteurs du marché.

Une bonne connaissance des fondamentaux du marché favorise également la fluidité et le volume des échanges.

Tous ces éléments sont utiles pour créer une véritable référence de marché.

## 2.4 Des conditions de concurrence équitables

Une bonne disponibilité des informations est également nécessaire pour établir une situation équitable entre l'ensemble des acteurs de marché.

## 3. Les informations détaillées

L'ensemble des informations concerne 3 horizons :

- les statistiques de réalisation,
- les prévisions à court terme, la veille pour le lendemain (pour le prix day-ahead),
- le moyen-terme (horizon mensuel) et le long terme (annuel et pluri-annuel) pour les produits dérivés lorsqu'ils seront développés.

Les tableaux suivants présentent la nature des informations avec leur niveau de priorité (1 – information de première importance - ou 2).

### 3.1 Parc de production national

Nature des d'informations	Niveau de priorité
<b>Descriptif du parc de centrales (type, puissance) par producteur</b>	
○ liste des producteurs : EDF, CNR, SNET, SNCF, SHEM, Centrales en Participation, Producteurs Indépendants	1
○ caractéristiques des centrales (sites, combustible, puissance)	1
<b>Centrales hydrauliques :</b>	
○ coefficient d'hydraulicité (fil de l'eau, réservoir)	1
○ productible hydraulique fil de l'eau	1
○ taux de débit réservé (pêche, tourisme...)/débit éclusé	2
<b>Centrales nucléaires</b>	
○ disponibilité nucléaire	1
○ arrêt programmé pour rechargement, date d'arrêt, date de retour	1
○ information sur les retards	1
○ information sur les arrêts fortuits	1
<b>Centrales thermiques classiques (charbon, fioul, TAC)</b>	
○ coefficient de disponibilité thermique	1
○ arrêt programmé pour entretien, date d'arrêt, date de retour	1
○ anticipations de démarrage pour cause de congestion	2
○ état des stocks de charbon, d'hydrocarbures	2
○ état des stocks de gaz	2

<b>Installations de cogénération</b> ○ productible	<b>2</b>
<b>Production éolienne (pour mémoire)</b> ○ productible	<b>2</b>

### 3.2 Réseau d'interconnexions

<b>Nature des d'informations</b>	<b>Niveau de priorité</b>
<b>Interconnexions</b> ○ puissance disponible aux interconnexions en situation normale (n), en situation de défaillance d'une ligne (n-1)	<b>1</b>
○ entretiens, consignations	<b>1</b>
○ puissance en transit réservée par les contrats moyen et long terme	<b>2</b>
○ résultats des enchères : capacités allouées, prix	<b>2</b>

### 3.3 Demande nationale

<b>Nature des d'informations</b>	<b>Niveau de priorité</b>
<b>Publication de la courbe de demande heure par heure</b> ○ demande hors imports/exports	<b>1</b>
○ importations et exportations	<b>1</b>
○ courbe de demande agrégée des consommateurs éligibles	<b>2</b>
○ courbe de demande agrégée des consommateurs non éligibles	<b>2</b>

### 3.4 Courbe d'offre et de demande du fixage de Powernext

<b>Nature des d'informations</b>	<b>Niveau de priorité</b>
<b>Publication des éléments du fixage de Powernext</b> ○ courbes d'offre et de demande horaire globale sur Powernext	<b>2</b>
○ MCP (market clearing price) et MCV (market clearing volume)	<b>1</b>
○ Nombre d'acteurs	<b>2</b>

### 3.5 Informations sur les zones voisines

Les informations sur les zones voisines permettent d'anticiper les écarts de prix entre zones, et donc les phénomènes de congestion aux interconnexions.

L'information ne peut être diffusée directement mais il faut indiquer aux acteurs les sources de données et les organismes de publication.

#### **4. Les informations actuellement diffusées**

A ce jour, les informations sur la situation du parc de production ou de réseau sont très peu nombreuses.

L'organisme statistique d'EDF, qui diffusait certaines informations statistiques avant l'ouverture du marché, n'en diffuse plus actuellement. Les statistiques actuellement disponibles sont diffusées par RTE.

En terme de prévisions, certaines informations sont communiquées sur les arrêts de tranches nucléaires par les organismes de sûreté nucléaire. Ces informations sont généralement locales, au niveau des DRIRE.

- **Production**

RTE a publié les statistiques générales 2000 du secteur électrique.  
Aucune information prévisionnelle.

- **Interconnexions**

RTE a publié en 2000 :

- La carte des capacités nominales d'interconnexion pour l'été 2000 et l'hiver 2000/2001 : France/Royaume Uni, France/Belgique + Allemagne, France/Suisse + Italie, France/Espagne

RTE publie tous les jours :

- Les résultats des enchères journalières France-Angleterre (capacités allouées, prix)

- **Consommation**

RTE publie tous les jours :

- La prévision de puissance du jour par pas demi-horaire, et la réalisation

RTE publie :

- L'historique de consommation journalière
- Les jours remarquables de l'année : puissance min et max, consommation min et max

Aucune information prévisionnelle au-delà de la journée

#### **5. Collecte et diffusion des informations**

En situation de monopole, EDF publiait chaque année les statistiques annuelles du système électrique (production, consommation). Il s'agissait de données relativement agrégées, et relatives à une période annuelle.

Depuis l'ouverture du marché, EDF ne publie plus ces statistiques. C'est RTE qui en a repris la diffusion. Ces informations sont uniquement statistiques et ne donnent aucune prévision. Une étude est en cours pour confier éventuellement la diffusion à l'UFE (Union Française de l'Electricité).

Dans le processus, il faut bien distinguer la phase de collecte de la phase de diffusion.

Quelle que soit la solution retenue, la collecte et la publication des données doivent être assurées par un organisme non membre du marché. Pownext, en tant qu'acteur neutre du marché, peut y contribuer.

## Etat des publications d'informations en Europe

En Europe, seul le marché scandinave a mis au point un système d'informations élaboré. L'ensemble des informations sont collectées par Nordpool qui les publie sur son site web. Les marchés organisés LPX, EEX, APX, OMEL ne disposent pas de système d'informations élaboré. APX publie les courbes d'offre et de demande globale de chaque fixage. Au Royaume-Uni, un système se met progressivement en place par le biais du NETA.

### Scandinavie : les informations collectées et publiées par Nordpool

En Scandinavie, Nordpool collecte l'ensemble des informations sur l'équilibre offre-demande et sur les interconnexions, et les publie sur son site internet.

#### **Les informations prévisionnelles de source publique : production nucléaire, interconnexions, consommation**

- **Source** : informations prévisionnelles fournies en majorité par les Opérateurs de réseaux - équivalents des GRT (sauf pour la production nucléaire).
- **Publication** : sur le site de Nordpool (partie dénommée « Plans/Conditions »).

#### **Production nucléaire**

Rechargement des réacteurs nucléaires la prochaine saison
Arrêts planifiés dont l'effet est supérieur à 200MW durant les 6 prochaines semaines
Réduction planifiée des centrales nucléaires sur 3 ans
Réserve de puissance en Suède

#### **Interconnexions**

Réduction planifiée de capacité de réseau d'interconnexion entre les pays durant les 6 prochaines semaines
Capacité de réseau entre les pays la semaine suivante
Conditions d'exploitation en Norvège durant la semaine
Capacité Elspot entre les zones d'ordres
Prévision journalière de capacité entre Suède et Danemark Est
Prévision de capacité hebdomadaire entre Suède et Danemark Est
Capacité libre entre Danemark Est et Allemagne
Réserve de puissance en Suède



## Consommation

Prévision de consommation et situation d'équilibre de puissance en Suède

### Les informations contractuelles des opérateurs privés en temps réel : modifications importantes sur la production/consommation

- **Source** : dans leurs contrats avec Nordpool, les membres s'engagent à fournir en temps réel à Nordpool les informations sur les situations de modifications importantes offre/demande : retard sur le démarrage des tranches, incidents...
- **Publication** : sur le site de Nordpool (partie dénommée « Incidents »)

Ces informations sont transmises en temps réel.

2 exemples à titre d'illustration :

Message :	2/11/01 à 13h23
Date Evènement :	5/11/01 à 12h00
Compagnie :	Fortum Power and Heat Oy
Zone Elspot :	FI
Type :	Production charbon
Effet :	565 MW
Durée :	1 semaine
Cause :	Maintenance turbine

Message :	24/10/01 à 14h21
Date Evènement :	24/10/01 à 14h21
Compagnie :	Vattenfall AB
Zone Elspot :	SE
Type :	Production nucléaire
Production avant:	590 MW
Production après :	330 MW
Durée :	entre 24/10/01 minuit et nuit du 25/10/01
Cause :	Fuite dans les systèmes d'alimentation d'eau

### Statistiques sur le fonctionnement du parc de production et la consommation

- **Source** : informations fournies par les organismes nationaux, et collectées par Nordpool
- **Publication** : sur le site de Nordpool, 1 fois par semaine tous les mercredis à 14h45.

Pour chaque zone de Nordpool (Norvège, Suède, Finlande, Danemark), les organismes nationaux fournissent les statistiques de :

Production
Consommation
Echanges
Niveau de remplissage des réservoirs
Régulation de puissance

**Remarque :** il n'y a pas de publication sur les prévisions de niveau de remplissage des réservoirs, qui sont en effet un élément stratégique qui a un impact important sur les prix. En effet, chaque acteur doit réaliser sa propre prévision sur l'hydraulicité (fonction de la météo), mais il ne peut y avoir de prévision officielle.

### **Angleterre et Pays de Galles : les informations publiées sur le marché d'ajustement par NETA**

L'Angleterre a organisé un marché d'ajustement (Balancing Mechanism Reporting System). Les informations sur ce marché sont publiées par NETA (New Electricity Trading Arrangements), sur le site internet <http://www.bmreports.com/>

#### **Description du marché (Market View)**

- Prix de vente et d'achat sur le marché d'ajustement en temps réel
- Demande globale Angleterre et Pays de Galles en temps réel
- Volume global offre/demande Angleterre et Pays de Galles offre/demande en temps réel

#### **Prévisions de demande Angleterre et Pays de Galles**

- Prévision de demande globale :
  - par NGC (National Grid Company) à J+1
  - par les participants : à J+2
- Prévision de déséquilibre :
  - par NGC à J+1
  - par les participants : à J+2
- Prévision de demande globale de 2 à 14 jours
- Prévision de demande globale de 2 à 52 semaines
- Historique de demande par jour
- Prix de vente et d'achat sur le marché d'ajustement en temps réel

**Données par zones (5 zones) :** données identiques éclatées par zones

### **Données détaillées sur les participants au marché d'ajustement**

Les participants au marché d'ajustement (BM units) sont enregistrés par une Agence centrale et sont affectés d'un code identificateur. Ce sont soit des unités de production soit des unités de demande.

- Données physiques : volume potentiel (d'achat ou de vente) par unité et par pas de 15 mn
- Données sur les ordres achat/vente par participant :
  - Dernier ordre d'achat/vente : volume, prix
  - Historique des ordres d'achat/vente : volume, prix